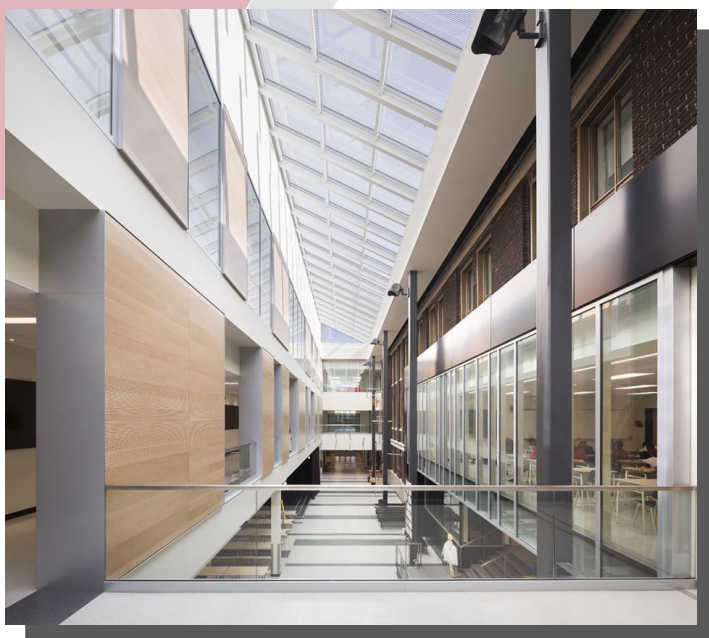


Collège Saint-Louis

275, 36^e avenue
Lachine, Québec
H8T 2A4



Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Date de révision : novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique.....	2
But de l'intégrité intellectuelle	2
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	4
Établissement	4
Enseignant(e)s	4
Élèves.....	5
Parents/tuteurs légaux	5
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	6
Pratiques communes de l'établissement	6
Bonnes pratiques au regard de l'intégrité intellectuelle	7
Mauvaise conduite au regard de l'intégrité intellectuelle	8
Mesures à prendre en cas d'infraction	9
Liens avec les autres politiques	10
Liens avec la politique d'inclusion	10
Liens avec la politique linguistique.....	10
Liens avec la politique d'évaluation	10
Bibliographie	11

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Le Collège Saint-Louis mise sur un enseignement qui vise le plein développement des élèves qui lui sont confiés. Outre la réussite du Programme de formation de l'école québécoise, l'enseignement sera également guidé par le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) proposé par l'IB. Celui-ci vise à former des jeunes aptes à relever des défis dans un cadre humaniste, grâce auquel ils seront capables de réflexion critique et de création authentique, en suivant une éthique qui promeut le vivre-ensemble. Pour y arriver, les élèves peuvent compter sur la collaboration de toute l'équipe-école derrière ce projet éducatif.

Énoncé de politique

Il est bien connu que le contexte d'évolution technologique actuel représente un avantage important pour les élèves d'aujourd'hui, leur permettant d'avoir un accès facile et rapide à une impressionnante quantité d'informations. En contrepartie, il est tentant, voire facile de s'appropriier, de façon consciente ou inconsciente, des phrases, des images, des concepts en faisant fi des propriétés intellectuelles.

« Le grand druide des synonymes et antonymes » donne les mots suivants en équivalence au terme « intégrité » : conscience, droiture, exactitude, franchise, irréprochabilité, justice, mérite, transparence, vertu. Ces concepts, qui constituent en soit des valeurs, sont à la base de la politique d'intégrité dans notre école d'éducation internationale.

But de l'intégrité intellectuelle

L'apprenant de l'IB doit être disposé à acquérir diverses compétences nécessaires à la conduite de recherches, d'investigations, d'explorations de concepts, d'idées, de réflexions, de critiques et d'expressions créatives et à agir de manière intègre en tout temps. En effet, des liens étroits entre l'intégrité et les qualités du profil de l'apprenant de l'IB se doivent d'être évidents. En conséquence, au fil de leur parcours au Collège, les élèves sont amenés à développer leur qualité d'investigateur, de penseur, de communicateur. Ils doivent mettre à profit leur capacité à réfléchir, à s'informer et à s'instruire.

Philosophie de l'établissement

Le but de cette politique est de définir ce qu'est l'intégrité intellectuelle, de présenter les responsabilités de tous les acteurs du milieu scolaire du Collège, soit les élèves, les enseignants et la direction, d'établir les sanctions en cas de fraude, de présenter les moyens mis en œuvre par l'école pour aider les élèves à devenir de meilleurs apprenants et pour leur fournir les outils nécessaires afin d'être intègres dans toutes les facettes de leur vie scolaire.

L'intégrité intellectuelle dans le cadre du PEI est un ensemble de valeurs et de comportements reposant sur les qualités du profil de l'apprenant de l'IB. Dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, l'intégrité intellectuelle vise à promouvoir l'intégrité de chacun, à susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail, et à garantir que tous les élèves ont la même possibilité de montrer les connaissances et les compétences qu'ils acquièrent au cours de leurs études.¹

Tel qu'indiqué dans le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB, tous les membres de la communauté de l'IB doivent s'efforcer d'être « intègres » et d'adhérer « à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [possèdent] un sens profond de l'équité, de la justice, du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde ». Les élèves du PEI sont tenus de faire preuve d'intégrité intellectuelle et d'éviter toute forme de mauvaise conduite.

Les élèves doivent apprendre en quoi consiste l'intégrité intellectuelle et s'exercer à la mettre en pratique dans le cadre du développement des compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage.²

¹ ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, 2014 (mis à jour en septembre 2014, en septembre 2017, en avril 2021 et en août et septembre 2022), p. 118.

² Ibid. p. 44-45

Droits et responsabilités

Établissement

L'établissement s'engage à informer parents et élèves quant à la politique d'intégrité du Collège et à appliquer les sanctions prévues lorsque nécessaire.

Droits et responsabilités :

- Faire la promotion de l'honnêteté intellectuelle ;
- Informer les parents en cas de manquement de leur enfant en lien avec la politique d'intégrité ;
- Informer toutes les parties prenantes des sanctions prévues en cas de plagiat et des conséquences sur la réussite scolaire des élèves et l'obtention des différents diplômes ;
- Appliquer les sanctions prévues.

Enseignant(e)s

Droits et responsabilités :

- Faire la promotion de l'honnêteté intellectuelle ;
- Planifier le contenu et la progression de l'enseignement des approches de l'apprentissage, et appliquer des sanctions au manquement à l'intégrité selon le bon jugement et l'autonomie professionnelle de l'enseignant ;
- Enseigner aux élèves comment utiliser des informations provenant de sources diverses et comment citer leurs sources ;
- Enseigner comment paraphraser adéquatement ;
- Sensibiliser les élèves aux différentes formes de plagiat et de fraude en matière de travail scolaire : le but premier est de les éduquer, de les amener à discerner les comportements inadéquats et déloyaux et surtout de leur faire prendre conscience des impacts de certains comportements malhonnêtes ;
- Enseigner et faire appliquer les règles de présentation prévues dans le « Guide des règles de présentation écrites » ;
- En cas de doute, vérifier l'authenticité du travail de l'élève à l'aide des outils disponibles ;
- Informer la direction lorsqu'un cas de fraude est découvert ;
- Assurer une surveillance constante lors des examens.

Élèves

Droit :

L'élève a droit à un enseignement de qualité favorisant l'honnêteté et l'intégrité dans un cadre qui optimise son développement intellectuel et humain.

Responsabilités :

- Présenter des travaux authentiques dans le respect des règles d'éthique en matière d'intégrité ;
- Faire lui-même les travaux demandés et les remettre à la date exigée ;
- S'engager à respecter les règles d'éthique en matière de respect des droits d'auteur ;
- Utiliser le « Guide des règles de présentation écrites » afin d'appliquer les règles en vigueur au Collège ;
- S'informer auprès des enseignants en cas de doute lors de l'utilisation de documents d'information ;
- Lors d'une évaluation, ne pas communiquer avec d'autres personnes, verbalement, par écrit ou par signes, ne pas utiliser, avoir à vue ou en sa possession tout matériel non autorisé par l'enseignante ou l'enseignant, par exemple un téléphone cellulaire, une montre intelligente, l'accès à des applications telles que ChatGPT, etc.

Parents/tuteurs légaux

Droits :

- Être informés quant à la politique d'intégrité du Collège ;
- Être informés en cas de manquement de leur enfant en lien avec la politique d'intégrité.

Responsabilités :

- Faire la promotion de l'honnêteté intellectuelle ;
- Informer leur enfant en cas de manquement en lien avec la politique d'intégrité.

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes de l'établissement

Les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle sont abordés lors du parcours des élèves par l'équipe-école et à travers le programme de l'IB. Les cinq principes sont : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

- Agenda : Les informations concernant les attentes du Collège en cette matière se retrouvent dans l'agenda de l'élève. Les élèves et les parents doivent signer le code de vie de l'école après l'avoir lu. De plus, tous les élèves et les parents sont informés des sanctions en cas de manquement à la politique d'intégrité par le biais de l'agenda.
- Logiciels : en cas de doute de plagiat, les enseignants disposent de logiciels pour vérifier l'authenticité d'un travail ou d'une partie d'un travail.
- Guide de présentation des travaux : tous les élèves ont accès au « Guide des règles de présentation écrites » préparé par l'équipe du Collège. Ce guide est disponible sur le site Internet de l'école.
- Formulaire d'intégrité : tous les élèves de 5e secondaire doivent signer le Formulaire d'intégrité du projet personnel.

Bonnes pratiques au regard de l'intégrité intellectuelle

Le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB énumère et décrit un ensemble d'aptitudes que l'école souhaite développer chez ses élèves, et ce, tout au long de leur parcours scolaire. Certaines de ces qualités sont étroitement liées à l'intégrité. Ainsi, les élèves du Collège s'efforceront d'être :

- Chercheurs, en acquérant les compétences nécessaires à la conduite d'investigations et de recherches, et en faisant preuve d'autonomie dans leur apprentissage ;
- Sensés, en s'exerçant à appliquer leurs capacités de réflexion de façon critique et créative afin de prendre des décisions réfléchies et éthiques ;
- Communicatifs, en comprenant et en exprimant des idées et des connaissances avec assurance et créativité ;
- Informés, en acquérant des connaissances approfondies et en développant une bonne compréhension dans un éventail de disciplines vaste et équilibré ;
- Réfléchis, en opérant un retour sur eux-mêmes et en examinant de façon critique leur propre apprentissage et leurs expériences ;
- Intègres, en adhérant à des principes d'intégrité et d'honnêteté, en possédant un sens profond de l'équité, de la justice et du respect, et en étant responsables de leurs actes en acceptant les conséquences en cas de manquement.

Mauvaises conduites au regard de l'intégrité intellectuelle

La mauvaise conduite est définie par l'IB comme « étant un comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal au candidat et/ou à tout autre candidat ». ³ La fraude inclut les éléments suivants :

- Le plagiat : l'élève présente les idées ou le travail d'une autre personne comme étant le sien;
- La collusion : un élève contribue à une fraude en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme sien ;
- La reproduction d'un travail : un élève présente un même travail pour différentes évaluations, à moins que cela ne soit prévu et approuvé par le ou les enseignants concernés;
- Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un élève ou affectant les résultats d'un autre élève (par exemple, amener ou utiliser du matériel non autorisé lors d'un examen, mauvaise conduite lors d'un examen).

Voici quelques exemples concrets d'actes que le Collège reconnaît comme malhonnêtes :

- Copier lors d'un examen (à l'aide de notes de cours dissimulées, de matériel non autorisé ou en tentant de regarder la copie d'un autre élève) ;
- Copier ou traduire des textes ou des parties de textes ou d'images tirés d'Internet ou de toute autre référence pour les utiliser dans un travail, et ce, sans citer les sources ;
- Reprendre les idées d'un auteur, les résumer dans ses propres mots et les faire passer pour siennes, et ce, sans citer la source ;
- Photographier un document (examen, questionnaire, corrigé, travail, etc.) à l'aide d'un appareil photo ou d'un téléphone cellulaire, et ce, sans l'autorisation de l'enseignant ;
- Utiliser un document scolaire sans l'autorisation de l'enseignant afin de le publier sur une plateforme électronique (par exemple, Messenger, Instagram, Snapchat, ChatGPT, etc.) ou d'en diffuser le contenu, peu importe le support ou le moyen;
- Permettre à un autre élève de copier son travail ou copier le travail d'un autre élève, incluant les devoirs ;
- Effectuer un travail pour un autre élève ;
- Faire rédiger son travail par une tierce personne (par exemple, parent, ami, etc.) ou un logiciel;
- Acheter un travail d'une tierce personne ;
- Imiter la signature d'un parent.

³ ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, 2014 (mis à jour en septembre 2014, en septembre 2017, en avril 2021 et en août et septembre 2022), p. 105.

Mesures à prendre en cas d'infraction

En cas d'infraction ou de mauvaise conduite au regard de l'intégrité intellectuelle, le Collège appliquera les mesures suivantes :

- Lors d'une évaluation, les appareils électroniques de tout genre, même éteints, sont interdits, sauf si cela est prévu par le ou les enseignants dans le cadre de cette évaluation. Les appareils interdits seront confisqués. L'élève qui enfreint cette règle se verra attribué la note «0» ;
- Il est également interdit de s'approprier ou de faire passer pour sien, en tout ou en partie, le travail d'une autre personne. L'élève qui commet un tel délit se verra attribuer la note «0» et ses parents seront avisés par la direction ;
- De plus, l'élève coupable de plagiat dans un travail soumis pour une évaluation critériée compromet l'obtention de son diplôme de la SÉBIQ ou de son certificat de l'IB ;
- Si un élève est coupable de plagiat ou de toute autre forme de fraude, son « complice », si cela est prouvé, devra subir la même conséquence ;
- D'autres sanctions peuvent être appliquées en cas de manquement à l'intégrité :
 - Retenue ;
 - Convocation à une journée pédagogique ;
 - Travail supplémentaire ;
 - Réflexion écrite ;
 - Suspension ;
 - Autres.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité et la politique d'inclusion

Tous les élèves, peu importe leur profil, sont soumis à la politique d'intégrité. Des mesures supplémentaires peuvent s'appliquer afin de les soutenir.

Liens entre la politique d'intégrité et la politique linguistique

Compte tenu du profil linguistique diversifié des élèves, il importe de mettre en place des moyens pour soutenir les apprentissages en français, langue d'enseignement, ainsi que ceux relatifs aux autres cours de langue (anglais et espagnol). Par conséquent, les élèves se doivent de présenter, peu importe la langue, des travaux authentiques en respectant les droits d'auteurs et en évitant le plagiat.

Liens entre la politique d'intégrité et la politique d'évaluation

Une évaluation doit être le fruit du travail authentique d'un élève.

Lors d'un examen, les élèves sont amenés à ne pas communiquer avec d'autres personnes, verbalement, par écrit ou par signes, à ne pas utiliser, à avoir à vue ou en sa possession tout matériel non autorisé par l'enseignante ou l'enseignant, y compris un téléphone cellulaire, une montre intelligente ou l'accès à des applications telles que ChatGPT, etc.

Bibliographie

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, 2014 (mis à jour en septembre 2014, en septembre 2017, en avril 2021 et en août et septembre 2022), 168 p.

Politique révisée par :

- Nadège Larouche
- Jean Pichette
- Sylvain Larouche
- Doris Camacho
- Diana Bouchard
- Pier-Luc Denis
- Jocia Dufour
- Chantal Camiré
- Martin Destroismaisons
- Sonia Fontana

Révision le 17 novembre 2023